



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 2 JUILLET 2020 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D5 - Salle de spectacle EDEN - Règlement intérieur

Date de convocation : 26 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Houria LADJAL, Julien SARRAZIN, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, Micheline JULIEN, Ludovic BOUTILLIER, Patrick BRISSET formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET
Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire
Médéric DIRAISON à Matthieu GUIHO

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Cyril CHAPPET

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 2 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

N° 5 - Salle de spectacle EDEN - Règlement intérieur

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Par délibération du 5 juillet 2018, le Conseil municipal a approuvé le mode d'exploitation en régie directe de la salle de spectacle EDEN.

Depuis l'exploitation de l'établissement en septembre 2018, la programmation culturelle au sein de la salle de spectacle EDEN est assurée, pour l'essentiel, par des partenaires professionnels avec lesquels la Ville a conventionné : l'A4 et Belle Factory, qui proposent une programmation artistique, culturelle et musicale de spectacles vivants.

La salle de spectacle EDEN est un Établissement Recevant du Public de type L, 3^{ème} catégorie.

Afin de préserver le bon fonctionnement de l'équipement, il est instauré un règlement intérieur de la salle de spectacle EDEN.

Ce règlement pose le cadre réglementaire relatif à l'exploitation des locaux afin d'y faire respecter les biens mobiliers, les équipements et les personnes, par toute personne présente sur le site.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur de la salle de spectacle EDEN ci-joint en annexe ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif au règlement intérieur de la salle de spectacle EDEN,
- d'approuver son entrée en vigueur à compter du 10 juillet 2020.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à la majorité des suffrages exprimés (27) :**

- **Pour : 27**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2 (M. Henoah CHAUVREAU, Mme Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX)**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20200702-
2020_07_D5-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 3 juillet 2020
Affiché le 3 juillet 2020

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.